

Ordonnances Travail, La page n'est pas tournée !!



Depuis janvier, la loi El Khomri ouvre à l'entreprise la négociation du temps de travail à l'encontre des mesures conventionnelles.

En juin, la FNCA anticipe l'ouverture de la renégociation des RTT (AJC)

Le 31 aout, Madame Pénicaud prétendait :

« Les ordonnances renforcent le rôle des branches et des conventions collectives ».

Le 22 septembre

Les ordonnances étaient signées pour être publiées au journal officiel dès le lendemain.



Le 25 septembre 2017

Les routiers entrent en lutte et pour les médias : c'est peine perdue !



Le 05 octobre 2017

Les routiers obtiennent la sanctuarisation de leurs primes conventionnelles et 13eme mois.

Les ordonnances ne sont pas ratifiées, elles n'ont pas force de loi.



=> La CGT dit vrai :

- Nos droits et avantages conventionnels sont menacés !
- Travailler plus et concéder des avantages ne réduiront pas le chômage !!
- Lutter, défendre nos droits font bouger les lignes !!

- ➔ Réduire le temps de travail grâce aux gains de productivité du digital améliorerait nos conditions de vie et diminuerait le chômage !
- ➔ Diminuer le chômage permettrait de mieux financer la protection sociale, les retraites et des services publics conformes à nos besoins ...



Les moyens existent !!
Osons lutter ensemble pour une société plus juste.

Tous concernés, tous mobilisés, le 19 octobre 2017 !